



SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

Compte rendu : Comité syndical du 23 septembre 2020

Date de convocation : 15 septembre 2020	Lieu : Rivières
Heure du début : 18h00	Heure de fin : 20h20

Étaient présents : Titulaires

CDC Charente Limousine : DUMAS Jean-Luc ; LEONARD Jean-Pierre ; LEPOUTRE Gery ; MAES Xavier ; MARJOLET Jean-Louis ; POINT Pascal ; PUYMERAIL Aurélien ; SAVY Benoit ; TRIMOULINARD Jean-Claude

CDC Cœur de Charente : LITRE Arlette ; VIROULAUD Philippe

CDC Grand Angoulême : HUREAU Thierry ; DULAIS Nathalie

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : BARDOULAT Pierre ; DANIEL Thierry ; DECHANDON Daniel ; FERSING Jacques ; GENINI Didier ; JOUASSIN Emmanuel ; LAURIN Jacky ; MICHENAUD Françoise ; MORISSET Bernard ; PRECIGOUT Brigitte ; RABARDY David ; RICHARD Christophe ; ROUSSEAU Jacky ; SEGUIN Philippe ; VANACKERE Stéphane

CDC Lavalette Tude Dronne :

Étaient présents / Suppléants : BOUCKENOOGHE Alain ; TEXIER Annie ; VIGNAUD Jean-Jacques

Étaient absent(s) excusé(s) : M. PALARD Philippe donne pouvoir à M BOUCKENOOGHE Alain. MERIAU Olivier ; GROSMAN Carole ; AZEN Bernard ; BORIE Patrick ; CARETTE Pierre; COMBEAU Danielle ; MANDIN Laurent ; JOSEPH Alain

Secrétaire de séance : Françoise MICHENAUD

Présents SyBTB :

M. Emmanuel ROJO DIAZ (Directeur des services)
M. Bruno PICAUDAT (Encadrant technique)
M. Julien MATHIEU (Chef d'équipe)
M. Adrien MAURIN (Adjoint technique)
M. Quentin VIAL (Technicien de rivière)
Mme. Nadia CAILLAUD (Secrétaire comptable)
Mme Emilie DROIT (Secrétaire administrative)

Il est 18h00, M. DECHANDON, vice-président ouvre la séance du conseil syndical, le quorum étant atteint. Le vice-président remercie l'ensemble des délégués récemment élus, et annonce l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Trombinoscope.
- Désignation secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 20 février 2020.
- Présentation du SyBTB (compétences, territoire, services,...).

Délibérations :

- Election du Président(e).
- Détermination du nombre de vices Président(e)s.
- Election du/des vice(s) Président(e)(s).
- Election des membres du bureau et de la commission appel offre (CAO).
- Lecture de la chartre de l'élu local par le (la) président(e).



Délibération en fonction du choix du Président (e) :

- Délégations du Conseil Syndical au bureau
- Délégations au Président
- Délégations aux vice(s) Président(e)(s)
- Détermination de l'indemnité du Président(e)
- Détermination de l'indemnité au(x) vice(s) Président(e)(s)
- Création de commissions
- Désignation des délégués pour l'ATD 16
- Désignation des délégués pour Charente Eaux
- Décision modificative

Informations générales :

- Convocations dématérialisées : Listing à mettre en place
- Déroulement de la seconde réunion de conseil syndical

Divers :

- Questions diverses

I. Désignation du / de la secrétaire de séance.

Il est demandé à l'assemblée des délégués, que quelqu'un se porte volontaire pour ce secrétariat de séance. La logique est que si le doyen prend la présidence pour l'élection du président et le vote du compte administratif, le plus jeune fait le secrétaire de séance. Le délégué le plus jeune ne se sent pas à l'aise pour faire le compte rendu. Ainsi, il est demandé un volontaire dans l'assemblée. Après de longues minutes, Mme Françoise Michenaud se propose d'être secrétaire de séance.

II. Désignation du Président de séance

Conformément à l'application du code général des collectivités territoriales, le doyen d'âge procède à l'installation de l'organe délibérant et préside la séance jusqu'à l'élection du président.

Dans le cas présent, Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD est désigné président de séance.

Puis la parole est laissée à l'ancien Président, M. Jean Marcel Vergnion. Ce dernier souhaite d'abord féliciter les nouveaux délégués élus et leur souhaiter bonne chance dans leurs nouvelles missions. Puis il se présente, pour celles et ceux des élus qui ne le connaissent pas :

Il a exercé en tant qu' élu depuis les années 1990 en premier sur l'ancien syndicat de la Tardoire, puis en 2017 au Sy BTB, suite à la fusion des syndicats Bandiat, Tardoire et Bonnieure jusqu'à cette année où il a mis un terme à son mandat. Puis il conclut en remerciant les agents du SyBTB pour leur collaboration.

III. Validation du compte rendu du conseil syndical du 20 février 2020

M. Emmanuel ROJO DIAZ, directeur des services du SyBTB, rappel à la nouvelle assemblée, qu'il leur a été transmis le compte rendu du dernier conseil syndical, qui a eu lieu le 20 février 2020.

Il convient qu'ils fassent part de questions ou d'éventuelles remarques à ce sujet.

Aucune remarque ni question n'étant posée, le compte rendu est validé.



IV. Présentation du syndicat.

M ROJO DIAZ effectue la présentation du syndicat.

En 2017 au moment de la fusion, la situation était la suivante :

- **36** communes adhérentes
- **29 643** habitants
- **331** km de cours d'eau

En 2018, le syndicat change de statut, en application de la loi MAPTAM et devient syndicat mixte fermé.

En 2019, le syndicat étend son périmètre d'action.

En 2020, la situation est la suivante :

- **5** EPCI adhérentes
- **900 km²** de bassin versant
- Passe de 331 à **580 km** de cours d'eau

Les compétences : En 2018, le syndicat n'avait qu'une compétence. Celle de « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau. Y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, ce lac ou ce plan d'eau.

Depuis les compétences du syndicat sont passées à 4 du fait de la loi MAPTAM :



1° L'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN OU D'UNE FRACTION DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE



2° L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU, CANAL, LAC OU PLAN D'EAU, Y COMPRIS LES ACCÈS À CE COURS D'EAU, À CE CANAL, À CE LAC OU À CE PLAN D'EAU



5° LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS



8° LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES SITES, DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES AINSI QUE DES FORMATIONS BOISÉES RIVERAINES

La gouvernance actuelle et l'équipe d'agents du syndicat : 37 élus (1 président 2 vices Président, un bureau de 7 membres élus).



SERVICES

7		8	
TITULAIRES		CONTRACTUELS DROIT PRIVÉ	
	DIRECTION		1 ETP
	SERVICE ADMINISTRATIF		1,17 ETP
	SERVICE TECHNIQUE		4 ETP
	RÉGIE DE TRAVAUX		5,35 ETP

Les 3 programmes pluriannuels de gestion : Il s'agit d'un outil de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour solliciter des subventions.

- **PPG du Bandiat 2012-2018.** Qui est terminé et un nouveau programme sera à relancer.

Tableau récapitulatif de ce qui a été fait.

Interventions	Tranches							Total des dépenses
	N°1 - 2012	N°2 - 2013	N°3 - 2014	N°4 - 2015	N°5 - 2016	N°6 - 2017	N°7 - 2018	
Actions de la régie ¹	69 000,00 €	70 380,00 €	71 787,60 €	73 223,35 €	74 687,82 €	76 181,58 €	77 705,21 €	512 965,55 €
Aménagement du gouffre	- €	8 060,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 060,00 €
Amenagement des répartiteurs	- €	2 392,00 €	2 392,00 €	- €	2 392,00 €	- €	- €	7 176,00 €
Aménagements des points d'abreuvement pour le bétail et pose de clôture	- €	12 761,68 €	12 261,68 €	12 261,68 €	11 761,68 €	11 761,68 €	4 920,56 €	65 728,96 €
Technicien de rivière ²	2 400,00 €	2 448,00 €	2 496,96 €	2 546,90 €	2 597,84 €	2 649,79 €	2 702,79 €	17 842,28 €
Mise en place d'échelle limnigraphique dans les biefs	- €	1 050,00 €	750,00 €	750,00 €	- €	- €	- €	2 550,00 €
Enquête publique	3 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500,00 €
Communication : plaquette et panneaux d'informations	2 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	11 100,00 €
Suivi de la station de qualité ²	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	705,00 €	4 935,00 €
Total des dépenses annuelles	77 705,00 €	99 296,68 €	91 893,24 €	90 986,93 €	93 644,34 €	92 798,05 €	87 533,56 €	633 857,79 €
Remoursement des contrat aidés	38 000,00 €	38 760,00 €	39 535,20 €	40 325,90 €	41 132,42 €	41 955,07 €	42 794,17 €	282 502,77 €
Total sans les aides déjà accordées (contrats aidés et le poste de TR)	36 600,00 €	57 383,68 €	49 156,08 €	47 409,13 €	49 209,08 €	47 488,18 €	41 331,59 €	328 577,74 €
Estimation des subventions 60% du TTC	20 520,00 €	32 961,41 €	27 995,47 €	26 917,34 €	27 966,74 €	26 903,03 €	23 177,28 €	186 441,28 €
Restant à la charge du syndicat	19 185,00 €	27 575,27 €	24 362,57 €	23 743,69 €	24 545,17 €	23 939,94 €	21 562,10 €	164 913,75 €

¹ Les postes en insertion sont subventionnés
² Actions déjà subventionnées

- **PPG de la Bonnieure 2016-2022** Des aménagements d'hydro morphologie ont été réalisés. C'est sur ce type de travaux que sont obtenues le plus de subventions ».

N°	Interventions	Tranches							Total des dépenses TTC
		N°1 - 2016	N°2 - 2017	N°3 - 2018	N°4 - 2019	N°5 - 2020	N°6 - 2021	N°7 - 2022	
1	Entretien de la végétation rivulaire	40 000 €	40 800 €	41 616 €	42 448 €	43 297 €	44 163 €	45 046 €	297 371 €
2	Aménagement hydromorphologique	62 000 €	63 240 €	64 505 €	65 795 €	67 111 €	68 453 €	69 822 €	460 926 €
3	Aménagement des points d'abreuvement pour le bétail	45 000 €	45 900 €	46 818 €	47 754 €	48 709 €	49 684 €	50 677 €	334 543 €
4	Communications : plaquettes et panneaux d'informations	1 200 €	1 224 €	1 248 €	1 273 €	1 299 €	1 325 €	1 351 €	8 921 €
5	Aménagement des ouvrages	En fonction des besoins							
6	Techniciens de rivière ²	8 000 €	8 160 €	8 323 €	8 490 €	8 659 €	8 833 €	9 009 €	59 474 €
7	Enquête publique	3 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500 €
8	Analyses sédimentaires	- €	2 870 €	- €	- €	- €	- €	2 870 €	5 741 €
9	Suivi de la station de qualité ²	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	5 600 €
10	Recherche de site hydrologique favorable	6 000 €	- €	- €	6 000 €	- €	- €	6 000 €	18 000 €
Total des dépenses annuelles		166 500 €	162 994 €	163 310 €	172 561 €	169 876 €	173 257 €	185 577 €	1 194 076 €
Apport des exploitants pour les aménagements des points d'abreuvement		10%	4 500 €	4 590 €	4 682 €	4 775 €	4 871 €	4 968 €	5 068 €
Total moins les interventions déjà subventionnées (station de qualité et le poste de TR)			157 700 €	154 034 €	154 187 €	163 271 €	160 416 €	163 625 €	1 129 002 €
Estimation des subventions sur le TTC		75%	118 275 €	115 526 €	115 640 €	122 453 €	120 312 €	122 719 €	131 826 €
Apport Aappma "la truite Chasseneuilaise"		2,5%	3 685 €	3 759 €	3 835 €	3 912 €	3 990 €	4 071 €	4 152 €
Apport Aappma "La Gaulle de Roumazières-Loubert"		2,5%	3 685 €	3 759 €	3 835 €	3 912 €	3 990 €	4 071 €	4 152 €
Restant à la charge du syndicat			36 355 €	35 360 €	35 319 €	37 508 €	36 712 €	37 429 €	259 062 €

² Actions déjà subventionnées

- **PPG de la Tardoire 2014-2020** : interventions faites sur risbernes, agencement avec blocs de pierre, embâcles évacués devant ponts qui s'accumule dès 1^{ère} montée des eaux ; arrachage de jussie (foyer important à La Rochefoucauld).

N°	Interventions	Tranches							Total des dépenses TTC
		N°1 - 2014	N°2 - 2015	N°3 - 2016	N°4 - 2017	N°5 - 2018	N°6 - 2019	N°7 - 2020	
1	Actions de la régie ¹	105 000,00 €	107 100,00 €	109 242,00 €	111 426,84 €	113 655,38 €	115 928,48 €	118 247,05 €	780 599,76 €
2	Aménagement du lit de la rivière, intervention d'entreprise	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	105 000,00 €
3	Aménagement sur les ouvrages	Diagnostique	En fonction des besoins	Diagnostique	En fonction des besoins	- €			
4	Aménagements des points d'abreuvement pour le bétail et pose de clôture	- €	19 232,40 €	19 232,40 €	19 232,40 €	19 232,40 €	19 232,40 €	19 232,40 €	115 394,40 €
5	Technicien de rivière ²	7 500,00 €	7 650,00 €	7 803,00 €	7 959,06 €	8 118,24 €	8 280,61 €	8 446,22 €	55 757,13 €
6	Enquête publique	3 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500,00 €
7	Communication : plaquette et panneaux d'informations	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €	18 700,00 €
8	Analyses sédimentaires	- €	2 870,40 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 870,40 €
9	Suivi de la station de qualité ²	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €	14 700,00 €
Total des dépenses annuelles		135 200,00 €	156 052,80 €	155 477,40 €	158 818,30 €	161 206,02 €	163 641,49 €	166 125,67 €	1 096 521,68 €
Remboursement des contrats aidés		40 000,00 €	40 800,00 €	41 616,00 €	42 448,32 €	43 297,29 €	44 163,23 €	45 046,50 €	297 371,34 €
Total sans les aides déjà accordées (contrats aidés et le poste de TR)		85 600,00 €	105 502,80 €	103 958,40 €	106 310,92 €	107 690,49 €	109 097,65 €	110 532,96 €	728 693,22 €
Estimation des subventions 70% du TTC		54 670,00 €	68 496,96 €	67 308,78 €	68 846,30 €	69 700,57 €	70 571,93 €	71 460,72 €	471 055,27 €
Restant à la charge du syndicat		40 530,00 €	46 755,84 €	46 552,62 €	47 523,68 €	48 208,16 €	48 906,33 €	49 618,46 €	328 095,08 €

¹ Les postes en insertion sont subventionnés

² Actions déjà subventionnées

Point sur les travaux en régie 2019 : Entretien sur la Tardoire en quelques chiffres

- 17108 ml de berges
- Plantation : 600 mètres linéaires de berges
- Entretien ponctuel « urbain » : 49 200 ml (mètre linéaire) de berges
- Entretien des canaux : 2600 ml de berges. Il est évoqué les canaux créés par l'E. Chaignaud qui sont en mauvais état. Il est expliqué que, soit une décision devra être prise pour une réfection, soit ils seront laissés s'écrouler.
- 41 aménagements du type : mise en place de blocs épars et mise en place de risbermes végétales.
- Entretien des ouvrages : (Ponts à arche, passerelles, buses...) soit : **29 ouvrages**
- Gestion de **36 embâcles**.
- Intervention sur les ponts, comme à La Rochette ou au Gué des Aillards. Ceci afin d'éviter la formation de barrages.
- Arrachage de la Jussie : **7.21 m3** arrachés par la régie en 2019. Dont un foyer important à La Rochefoucauld.



Formation de la régie :

- Formation inter-régie au SyBRA à Balzac
- Formation sur les EPI (Équipements de protection individuels)
- Formation sur les entretiens individuels
- Formation sur les arbres et leurs maladies
- Formation hygiène et sécurité
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Tableau du temps passé par action :

Tableau du temps passé par action pour 2019									
	Surveillance du réseau	Aménagements hydromorphologiques	Gestion des embâcles	gestion des plantes envahissantes	Plantations	Traitement sélectif de la végétation	gestion du personnel	Gestion du matériel	Total
Temps en semaine	5	7	10	3	1	17	3	2	48
Temps en pourcentage	10.42%	14.58%	20.83%	6.25%	2.08%	35.42%	6.25%	4.17%	100%
Montant de la dépense	14 453.13 €	20 234.38 €	28 906.26 €	8 671.88 €	2 890.63 €	49 140.64 €	8 671.88 €	5 781.25 €	138 750.05 €

2 actions majeures :

- 1 ponctuelle (embâcle)
- 1 en linéaire (traitement sélectif)

Travaux de diversification

- Canaux amenant l'eau à la Rochefoucauld en période d'étiage



- Exposé sur les Interventions faites à Landaudrie : prise d'eau, marquage de zone de recharge. Remontée de la lame d'eau de 20 cm.
Recharge en amont de l'ouvrage





Rendre franchissables les deux seuils sur la Tardoire



Intervention de la régie pour rendre accessibles les zones de chantier



Mise en place de radiers



Retour très rapide de poissons (vairons, chevesnes,...)

Gestion des gouffres en période d'étiage sur le Bandiat :

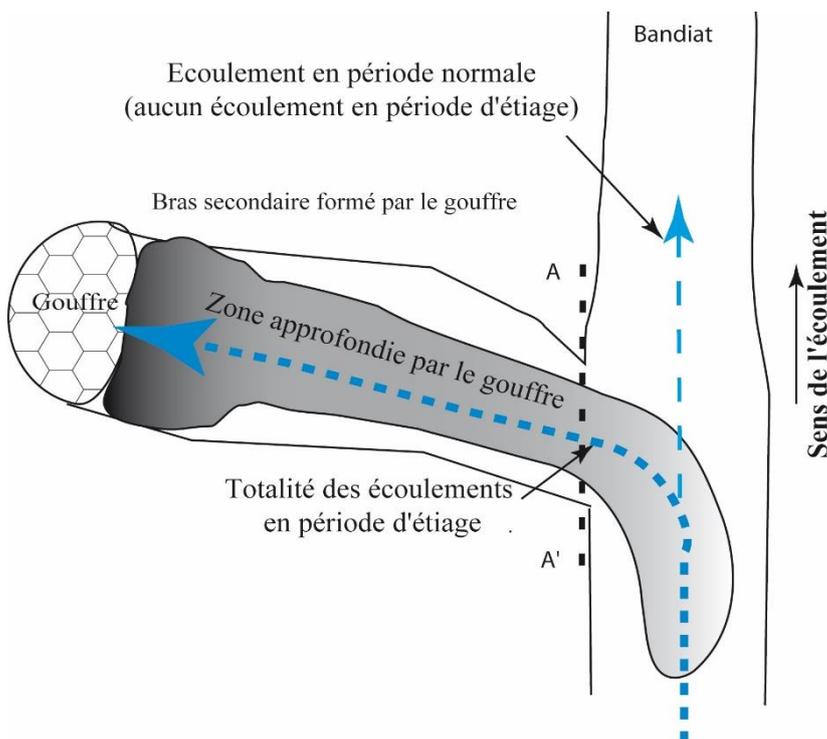


Schéma de fonctionnement des gouffres.

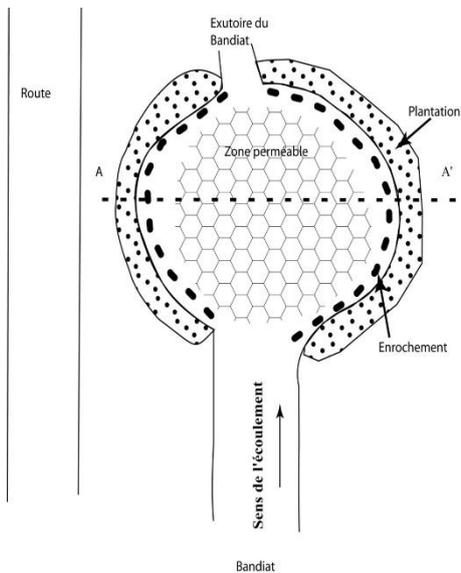
Il y a 3 gouffres de ce type à aménager sur le Bandiat :

- Gouffre du Gros Roc,
- Gouffre du moulin de Pont sec,
- Gouffre de Guillot.

- Explications sur le fonctionnement d'un répartiteur, seuils de répartition pour maintenir le débit d'eau sur Bandiat (intervention sur gouffres) : hydro morphologie.

- L'exutoire principal du Bandiat est un gouffre (Agris),





- Aménager le gouffre pour qu'il puisse absorber le maximum d'eau,
- Communication sur le rôle et l'intérêt de préserver ces sites (panneau).



Avant



Après

Bonnieure, intervention sur incision :

Sur la partie amont de la Bonnieure

- remonter le lit à son niveau avant incision par apport de matériaux

Sur la partie aval de la Bonnieure

- diminuez la section d'écoulement en période d'étiage par la mise en place de risbermes minérales

Intervention en priorité sur le lit principal de la Bonnieure

Ceci fait l'objet d'un dossier d'autorisation.

Il convient de déterminer : La côte de débordement, la modification du profil, la détermination des zones de recharge (recharge de matériaux), la création de dos d'âne pour faire remonter le niveau d'eau, et de radiers en berge. Utilisation des mini pelles pour déposer des noyaux argileux.

Ce processus permet la filtration de l'eau.

Dans la continuité de cela ont lieu des réunions de terrain, des pêches électriques afin de procéder au comptage des poissons.

Décantation de l'eau après avoir parcourue 1 km de lit de rivière aménagé (changement de la couleur de l'eau)





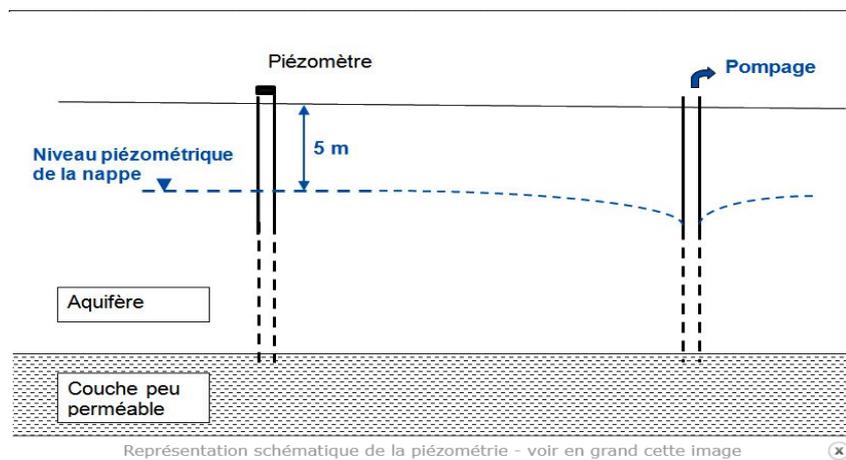
Avant



Après

Mise en place de piézomètres : Suivi de la nappe phréatique et zone humide sur la Bonnieure .

- Travaux pour remonter le lit de la Bonnieure
- Suivi du niveau de la nappe dans le lit majeur
- Suivi de l'évolution au niveau des prairies



3 piézomètres ont été placés dans le secteur de Genouillac.

Communication du syndicat :

- Mise en place d'une charte graphique
- Panneaux de chantier commun à certains syndicats de rivière
- Mise en place du logo sur les véhicules
- Panneau de façade sur le bâtiment à Agris
- Site internet <https://www.sybtb.fr/>



Avis d'entretien des cours d'eau

Travaux de valorisation du milieu en cours

Dans le cadre d'un programme,
les entreprises procéderont à tous travaux visant à l'amélioration
du milieu (entretien léger de la végétation, mise en place
d'aménagement dans le lit du cours d'eau,...)

Territoire concerné

CC Charente Limousine, CC Cœur de Charente, CA Grand Angoulême,
CC La Rochefoucauld-Porte du Périgord, CC Lavalette Tude Dronne



Pour tous renseignements,
vous pouvez nous contacter :

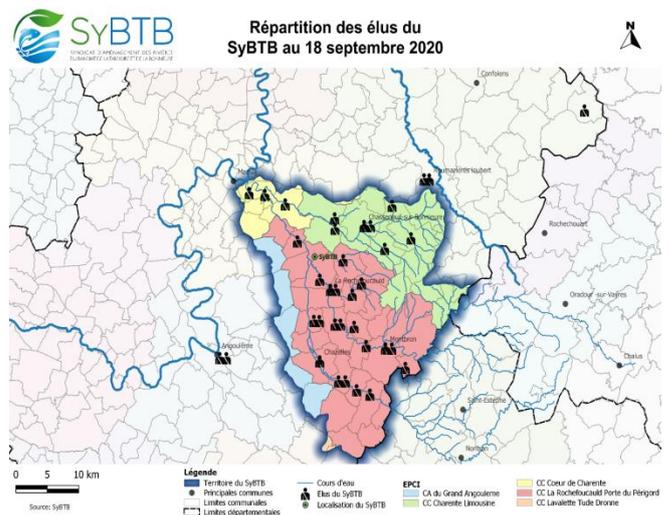
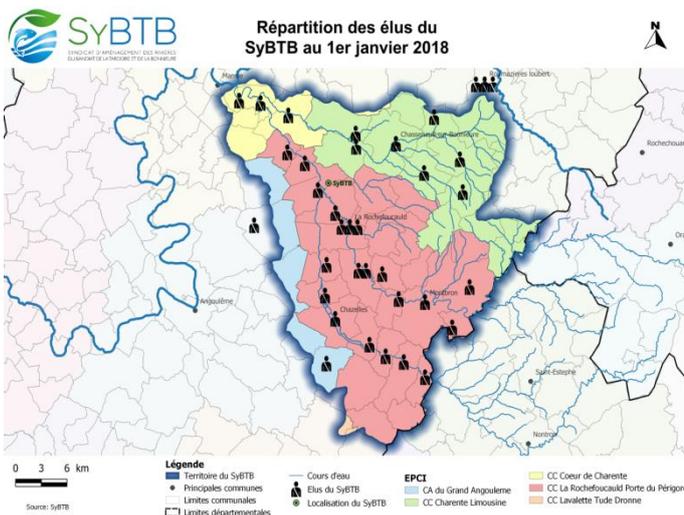
SyBTB, La petite rivière, ZA d'Agris, 16110 AGRIS

Tél : 05.45.38.10.26 - Email : e.droit@sybtb.fr

www.sybtb.fr



Répartition des élus : 2018/2020 et 2020 /2026



M. ROJO DIAZ indique qu'il serait judicieux d'avoir des relais locaux par secteur pour permettre d'avoir un contact élu / terrain afin de permettre de faire remonter les actualités, interrogation, interventions à prévoir,...).

Il rappelle qu'il reviendra aux nouveaux élus de déterminer le type de gestion future (entretien de la végétation, aménagement du lit, gestion des ouvrages, seuils, canaux, gestion des gouffres, PI, nouveau PPG..)

V. TEMPS DE QUESTIONS :

Un délégué demande la ou les raisons pour lesquelles on bouche les gouffres et la pose de répartiteur.

Quel est le gain d'eau en jour en période d'étiage ?

M. ROJO DIAZ indique que cela est variable. Il s'agit plutôt de gain de l'ordre de 2 à 3 km. Mais un autre gouffre peut s'ouvrir.

Un délégué souhaite un éclaircissement sur les fonctions des ouvrages, et des murets que l'on pouvait trouver sur la Tardoire.

À cela M. ROJO DIAZ répond, que lorsqu'il y a des murets, la filtration de l'eau ne se fait pas. Ceci à la différence des recharges de cailloux.

Un délégué explique que l'état du Bandiat est déplorable. Que des berges s'écrasent. Qu'un arbre est tombé. Et qu'il n'y a pas de suivi.

Ce à quoi M. ROJO DIAZ explique que le PPG sur le Bandiat a pris fin. Qu'il est important qu'il y ait des remontées d'informations du terrain. Puis il rappelle que le travail s'effectue avec le même nombre d'agents, et une surface de gestion et un linéaire de cours d'eau beaucoup plus grand.

M. MARJOLET demande à quoi est dû le creusement de la Bonnieure.

Qu'en est-il des écluses ?

M. ROJO DIAZ explique alors, que le phénomène de creusement du lit de la Bonnieure est dû à son lit qui est sableux.

Quant aux écluses, elles relèvent du même fonctionnement que les murets sur la Tardoire, précédemment cités.

L'objectif serait de remonter le lit de la rivière et de l'aménager pour que l'eau soit filtrée par les cailloux.

La dernière question vient d'un délégué, qui souhaite revenir sur les problèmes sur le Bandiat.

Il indique qu'il a été constaté que des ragondins creusent les berges. Et il souhaite savoir quoi faire dans ces cas-là ?

M.ROJO DIAZ explique qu'il existe les GDON (Groupement de Défense contre les Organisme Nuisible), qui sont des organismes associatifs habilités à traiter ce genre de situation. Sur le Bandiat, à l'époque du Syndicat du Bandiat (SIAH du Bandiat), les élus n'ont pas voulu mettre en marche cette association. Actuellement, il y a deux GDON, un sur la Tardoire et un sur la Bonnieure. En sachant que celui sur la Tardoire a du mal à fonctionner, il faudrait renouveler les bénévoles. En effet, ce sont des bénévoles qui font fonctionner ce Gdon et demandent des cotisations aux communes pour la réalisation de piègeages collectifs.



VI. LES ÉLECTIONS

Une introduction générale est présentée, afin de rappeler la réglementation entourant le vote pour l'élection du président :

L'élection du Président (e) suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du CGCT.

Quorum à atteindre lors des Comités Syndicaux - plus de la moitié des délégués titulaires (*article L2121-17 du CGCT*) : **19**

Rappel de son rôle :

Rôle du président (e)			
Gestion du personnel		Gestion des affaires courantes	
Recrutement des CDDI	Gestion du personnel	Signature	Planification
<ul style="list-style-type: none">EntretienDécision	<ul style="list-style-type: none">Validation des choixarbitrage	<ul style="list-style-type: none">mandats et titrecourriers	<ul style="list-style-type: none">CSRéunion service

Le doyen et Président de séance, M Jean-Jacques VIGNAUD, prend alors la parole et demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite présenter sa candidature à la présidence du Syndicat d'aménagement des rivières Bandiat Tardoire Bonniere.

Un seul délégué propose sa candidature. Il s'agit de M. Daniel DECHANDON.

La parole lui est laissée pour se présenter : Président du syndicat hydraulique et piscicole du Bandiat de 2014 à 2017. Puis 1^{ère} vice-président du Sy BTB depuis 2017 au moment de la fusion des syndicats : Tardoire Bandiat et Bonniere, en charge des finances.

Puis le président de séance invite l'assemblée à prendre part au vote. À la suite de quoi, le dépouillement est fait par deux délégués.

Les résultats sont comme suit :

31 bulletins dans l'urne ; 30 votes au nom de M DECHANDON ; 1 vote blanc

M. Daniel DECHANDON est donc élu Président du Sy BTB. Il prend alors la parole pour remercier les délégués pour leur confiance.

M. DECHANDON, Président, propose alors de procéder au choix du nombre de vices présidents. Il précise que le nombre de Vice-Président(e) ne peut excéder 20 % du nombre total de délégués siégeant au SyBTB, soit aux maximum 7 Vice-Présidents(es) (L5211-10 du CGCT).

Par ailleurs, il explique que jusqu'à présent, le syndicat avait opté pour 2 vices présidents.

Il propose à l'assemblée si elle souhaite que cela reste ainsi.

À l'unanimité, l'assemblée approuve cette proposition.

Le Président demande qui parmi les délégués, souhaite se présenter en tant que vices président. Puis il est fait rappel de leur rôle.

Rôle du 1 ^{er} vice-président (e)			
Préside une commission		Gestion du budget	
Organisation des commissions <ul style="list-style-type: none"> • Choix des membres supplémentaires • planification • Ordre du jour 	Conseil syndical <ul style="list-style-type: none"> • résumé des orientations • Retour des choix à la commission 	Réalisation budgétaire <ul style="list-style-type: none"> • Compte administratif • Budget prévisionnel 	Suivi des demandes financières <ul style="list-style-type: none"> • subvention • emprunt

Rôle du 2 ^{ème} vice-président (e)			
Préside une commission		Gestion des marché public	
Organisation des commissions <ul style="list-style-type: none"> • Choix des membres supplémentaires • planification • Ordre du jour 	Conseil syndical <ul style="list-style-type: none"> • résumé des orientations • Retour des choix à la commission 	Validation du DCE <ul style="list-style-type: none"> • AE • CCTP • 	Suivi de la procédure <ul style="list-style-type: none"> • publicité • Expose au bureau

Pour 1^{er} vice-président.

M. Didier GENINI propose sa candidature.

Puis en tant que 2^{ème} vice-président.

M. Pascal POINT propose sa candidature.

La parole leur est laissée afin de se présenter.

M GENINI est élu sur la commune de Montbron en second mandat. Il a été jusqu'à présent membre du bureau du Sy BTB, notamment dans le groupe ayant travaillé sur la concertation sur la continuité écologique.

M POINT est élu sur la commune des Pins et a lui aussi été membre du bureau du Sy BTB jusqu'à présent.

Le Président invite alors l'assemblée à procéder au vote.

Les résultats sont comme suit :

1^{er} vice-président : 31 bulletins / 30 pour M GENINI et 1 Blanc

M Didier GENINI est élu 1^{er} vice-président du Sy BTB

2^{ème} vice-président : 31 bulletins /30 pour M POINT et 1 Blanc

M Pascal POINT est élu 2^{ème} vice-président du Sy BTB

Le Président propose à l'assemblée de procéder maintenant à l'élection des membres du bureau. Il demande qui souhaite rentrer dans le bureau.



Quatre personnes se portent volontaires : Mme MICHENAUD Françoise ; M LEONARD Jean-Pierre ; M. RICHARD Christophe ; M. LAURIN Jacky.

Puis il est procédé au vote et chacun d'entre eux est élu à l'unanimité.

Le Président procède alors à la lecture de la charte de l'élu local, après avoir rappelé qu'une copie a été fournie à chaque élu. Ceci conformément à La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

Le Président propose à l'assemblée de continuer l'ordre du jour relevant du Président.
À l'unanimité l'assemblée approuve.

Délibérations :

Délégation du comité syndical au bureau :

- Préparer les Comités Syndicaux et les projets de plans d'action, recueillir et analyser les propositions des commissions géographiques ;
- De formuler des avis sur les divers schémas ou plans et sur les projets d'aménagement soumis obligatoirement à l'avis du SyBTB
- De décider l'aliénation, l'acquisition et l'échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens meubles et immeubles propriétés du Syndicat d'une valeur supérieure à 15 000 €
- De fixer les modalités de recrutement des personnels contractuels, de collaborateurs pour le SyBTB (le recrutement du personnel titulaire et d'insertion étant de la compétence du Président (e)), si nécessaire d'organiser des concours et de constituer des jurys. Cette délégation comprend toute la partie création emplois : permanents , non permanents....

Il est précisé que le Président (e) devra rendre compte à chaque Comité Syndical des décisions et autres travaux réalisés par le Bureau.

Vote : À l'unanimité

Délégation du Comité au Président :

L'article L. 5211-10 du C.G.C.T. prévoit que « le Président (e), les Vice-président (e) s'ayant reçu délégation, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du Budget et Compte Administratif,
- Des dépenses obligatoires (article L.1612-15 du CGCT),
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion du SyBTB à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat, il est proposé d'utiliser cette faculté prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il revient au Comité Syndical de définir l'étendue des délégations consenties.

Dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président (e) rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Pour le durée de son mandat de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.



Il rendra compte lors de chaque Comité Syndical des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (L5211-10 du CGCT).

Vote : Favorable à l'unanimité.

Délibérations recrutement :

1. Délibération de principe sur le recrutement de contractuels en remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Vote : Approbation à l'unanimité

2. Délibération autorisant le Président à recruter des personnels en CCDI pour le chantier d'insertion.

Vote : Approbation à l'unanimité

Délégation du Président aux vices présidents :

La délégation de fonction et de signature permet au Président (e) de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions.

En application des dispositions de l'article L 5211-2 du CGCT, le Président (e) peut procéder, à moins que l'organe délibérant ne s'y soit opposé, à une « subdélégation » des pouvoirs qui lui ont été précédemment délégués par l'assemblée. Ainsi, aucune délégation ne peut être accordée directement par l'organe délibérant du syndicat aux Vice-président (e) s : seul le président (e) peut leur déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions par arrêté.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer quant à la délégation de ses fonctions aux Vice-président (e) s.

Délégation :

- Comptable
- Courriers
- Marché public
- Signatures

Vote : Favorable à l'unanimité.

Indemnité de fonction du Président :

Les indemnités mensuelles sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Le Président fait la proposition de fixer l'indemnité sur la base suivante (prorata du nb d'habitants concernés soit 35 270 hab.):

À 23,5% de l'Indice Brut Terminal de la FPT au lieu de 25.59 % qui est le maximum. Soit 914.01 € brut par mois.

Vote : Favorable à l'unanimité.

Indemnité de fonction des vices Présidents :

Les mêmes règles s'appliquant pour la détermination de l'indemnité aux vices Présidents.

Le Président fait la proposition de fixer l'indemnité sur la base suivante (prorata du nb d'habitants concernés soit 35 270 hab.):

À 9% de l'Indice Brut Terminal de la FPT au lieu de 10.24 % qui est le maximum. Soit 350.05 € brut par mois.



Vote : Favorable à l'unanimité

Délégués du syndicat à L'ATD 16 :

Étant adhérent à ATD16 (Agence technique départementale de la Charente), organisme qui s'occupe en partie de l'informatique du syndicat, et du fait du changement de l'exécutif, le Président propose de désigner un délégué titulaire et suppléant pour représenter le SyBTB au sein de cette institution. Pour ce faire, il demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite prendre cette charge.

Après de longues minutes :

Mme Françoise MICHENAUD et M Stéphane VANACKERE se portent volontaire.
Mme Michenaud en tant que titulaire, et M Vanackere en tant que suppléant.

Vote : Approbation à l'unanimité

Délégué du syndicat à Charente Eaux :

Le syndicat Sy BTB adhère aux services de Charente Eaux (Charente Eaux est un syndicat mixte départemental d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau.).

De même, au vu du changement de l'exécutif du syndicat, le Président propose de désigner le titulaire et le suppléant qui représenteront le syndicat.

M. Daniel DECHANDON, Président se propose d'être titulaire .

M. Aurélien PUYMERAIL, se propose d'être suppléant.

Vote : Approbation à l'unanimité

Commission géographique et marché public :

Le Président propose à l'assemblée que soit mis en place :

Une commission géographique et une commission marché publique.

Pour la commission géographique, le principe serait le suivant : Chaque commission serait présidée par soit le Président soit un des Vice-Présidents

Il sera convenu que chaque commission géographique travaillera à l'élaboration des programmes d'action de son secteur, avant de le soumettre au vote en conseil syndical. L'ensemble de ces commissions déterminera des orientations à prendre pour ces différents bassins hydrographiques. Enfin, ces commissions participatives et locales seront réalisées autant de fois que nécessaire selon les perspectives d'actions envisagées.

Les membres seraient pris parmi :

- Les délégués titulaires et suppléants
- 1 représentant par commune limitrophe des cours d'eau principaux pour les communes non représentées
- Les usagers du secteur concernés (Aappma, canoé, propriétaire de moulin,...)

Néanmoins, seul le Comité Syndical aura le pouvoir pour délibérer sur les suggestions d'actions proposées par les commissions géographiques.

L'assemblée approuve ce projet à l'unanimité.

Décision modificative :

Le Président explique à l'assemblée qu'une décision modificative est à prendre, et passe la parole à Mme CAILLAUD, secrétaire comptable du syndicat pour expliciter cette dernière.

- Erreur d'imputation BP2020: 1030.40€ compte 777 au lieu du compte 7811 (fonctionnement) DM réduire le 777 de 1030.40€ pour les inscrire au 7811
- Dépenses imprévues fonctionnement 022 - erreur de frappe au 020 DM réduire de 3096.96 € 020 pour inscrire 022

- BP 2020 prévu 1000 € au compte 2158 (Achat de matériel) / 2 tronçonneuses achetées (payé en partie en fonctionnement), besoin du service technique /prévoir 3000 € - pris sur le compte 2031 frais d'étude (démarrage en 2021)
- Annuler un titre de 2019 versement à tort de 350 € (Syndicat vocation scolaire de Marillac yvrac), reverser par une DM réduit les dépenses imprévues de 350 € - imputé au compte 673

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
777 – 042 (RF)	Quote part subv d'invest virée au résultat de l'exercice		1030.40
7811-042 (RF)	Reprise sur amortissements	1030.40	
020 (DF)	Dépenses imprévues		3096.96
022 (DF)	Dépenses imprévues	3096.96	
2158 (DI)	Matériel et outillage technique	3000.00	
2031 (DI)	Frais d'études		3000.00
673 (DF)	Titre annulé	350.00	
022 (DF)	Dépense imprévue		350.00

Vote : Approbation à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES : Mme Emilie DROIT, secrétaire fait sondage de la dématérialisation des envois de convocation.

Elle rappelle qu'une fiche est à lui remettre maintenant ou à envoyer sur la Protection des données personnelles pour l'ATD16. La signature électronique est à mettre en place.

Il est 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance.

